

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-007 Demande d'intervention de l'EPF Normandie sur la parcelle BD0143 située 7 quai de Bigards

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

07 FEV. 2025

07 FEV. 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250203-25-007-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception en préfecture : 07/02/2025

N° 25-007

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE SUR LA PARCELLE BD 0143 SITUÉE 7 QUAI DE BIGARDS

RAPPORT

Mme **Caroline ROUZÉE** rappelle que l'Agglomération Seine-Eure et la Ville de Louviers lancent en ce début 2025 les travaux de requalification de la place de la Porte de l'Eau. Plusieurs projets ont par ailleurs un impact sur l'organisation urbaine du quartier : ouverture prochaine de la Maison du vélo et des mobilités, rachat du cinéma Grand forum par un nouvel exploitant et immeubles récemment construits sur l'îlot Thorel.

Dans ce contexte, la Ville de Louviers a été informée en fin d'année 2024 de la mise en vente de la parcelle BD 0143, 7 quai de Bigards. Cette parcelle se situe à la jonction entre la place de la Porte de l'Eau et le parc de la Villa Calderón et constitue une opportunité de réserve foncière dont la fonction, encore à définir, participera aux équilibres d'aménagement des espaces publics.

Il est donc proposé de procéder à cette acquisition.

Toutefois, compte-tenu des délais nécessaires à la mise en œuvre des projets d'aménagement susvisés rendant nécessaire une période de réserve foncière, il est proposé au Conseil Municipal de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour le portage foncier et de lui confier la négociation avec les propriétaires.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal prescrit le 17 décembre 2015 et approuvé le 28 novembre 2019 ;

Considérant l'avis des Domaines en date du 14 janvier 2025.

DÉCIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD numéro 0143 pour une contenance de 1 389m²,

DEMANDE l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition dans le cadre d'une

convention de réserve foncière à régulariser, et lui confie la négociation avec les propriétaires.

S'ENGAGE à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de portage à intervenir avec l'EPF Normandie, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière.

Adoptée par 24 voix pour, 6 abstentions

Monsieur François-Xavier Priollaud, Maire, intéressé ne prend pas part au vote

**Pour copie conforme
Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD**

